

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DÉPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

INTERNAL TENDERS
BOARD

AVIS DE CONSULTATION
POUR UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 01 /AG /C. DARGALA/CIPM-D/2024 DU 31 JAN 2024

RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MÉDICAL DANS LE CENTRE
MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA), DANS LA COMMUNE DE DARGALA,
DÉPARTEMENT DU DIAMARE, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de la Santé
Publique

EXERCICE 2024.

MONTANT PREVISIONNEL PAR LOT : 8 000 000 TTC

COMMUNE DE DARGALA	LOT	LOCALITE	MONTANT TTC	AUTORISATION/ IMPUTATION
	1	CMA DARGALA: Equipement en matériel médical	8 000 000	IZ06497/ 58 40 047 06 641307

Objet :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2024, le Maire de la Commune de Dargala, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de la Santé, Maître d'Ouvrage, un avis de consultation relatif à **P'équipement en matériel médical dans le Centre Médical d'Arrondissement (CMA), dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.**

1. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux Entreprises régulièrement installées au Cameroun et ayant une expérience dans le domaine de la fourniture en matériel médical.

2. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Santé Publique, exercice 2024 pour un coût estimatif de **Huit millions (8000 000)** de Francs CFA.

3. Consultation de la Demande de Cotation

Dès publication du présent avis, le Dossier Demande de Cotation (DC) peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Dargala, au numéro de téléphone 696 90 24 44, BP: 575 Dargala; E-Mail : communedargala@gmail.com.

4. Acquisition de la Demande de Cotation

Dès publication du présent Avis de Consultation, la Demande de Cotation peut être obtenue auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Dargala, au numéro de téléphone 698 14 33 64/696 90 24 44, BP: 575 dargala; E-Mail : communedargala@gmail.com, contre présentation d'une quittance de versement auprès du Receveur Communal de Dargala d'une somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA**.

5. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français et en Anglais et en **sept (07)** exemplaires, dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, devra parvenir auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Dargala, au numéro de téléphone 696 90 24 44, BP: 575 Dargala; E-Mail : communedargala@gmail.com, au plus tard le **20 FEV 2024** à **14 heures**, heure locale, sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION
N° **01** /AG /C. DARGALA/CIPM-D/2022 DU **31 JAN 2024**
**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MÉDICAL DANS LE CENTRE DE
SANTÉ INTEGRE DE YOLDEO, DANS LA COMMUNE DE DARGALA,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra fournir un acte de cautionnement provisoire, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et sera établi par un établissement Bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste se trouve en annexe. Le montant de ce cautionnement est fixé à **Cent Soixante Mille (160 000) francs CFA par lot**.

6. Ouverture des offres

L'ouverture de l'offre se fera en un temps et aura lieu le **20 FEV 2024** à **15 heures**. Elle se fera dans la salle des actes de la Commune de Dargala par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics à Dargala, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

7. Conformité des Offres

12. 1 Principaux critères éliminatoires:

- a) Absence de la caution de soumission ou d'un Chèque certifié ou bancaire ;
- b) Absence dans un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ou d'un Chèque certifié ou bancaire ;
- c) Non-conformité dans un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- d) Usage de faux documents;
- e) Omission d'un prix quantifié du devis estimatif;
- f) Absence d'un sous détail des prix;
- g) Faire partie de la liste des entreprises interdites de la commande publique par le Ministère des Marchés Publics.

9. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non):

- a) Références de l'Entreprise ;
- b) Caractéristiques techniques
- c) Proposition technique et planning de livraison;
- d) Délai de livraison;
- e) Présentation générale de l'Offre;
- f) Preuves d'acceptation des clauses à caractère administratif et technique.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Avis de consultation, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Délai de livraison

Le délai de livraison prévu pour la fourniture est fixé à **Deux (02) mois** après la notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

12. Attribution

Le Maire de la Commune de Dargala, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits éliminatoires de la Demande de Cotation.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Dargala; Tél : 696 90 24 44. ; BP 575 Dargala ; dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Fait à Dargala, le

31 JAN 2024

Le Maire de la Commune de Dargala
(Autorité Contractante).



Le Maire

Ampliations :

- DDDMAP/ (pour information)
- PRESIDENT/ CIPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES